

Le Nord-ouest du Tchad : la prochaine zone à haut risque ?

I. SYNTHÈSE

Depuis plus de cinq ans, alors que la rébellion armée de l'Est du Tchad et la crise du Darfour focalisent l'attention, le Nord-ouest du pays a suscité peu d'intérêts. Cependant, l'ampleur de plus en plus grande du trafic international de drogues et du terrorisme dans la bande sahélo-saharienne, l'émergence d'un islamisme combattant dans les pays voisins, l'intensification des ressentiments intercommunautaires et l'érosion des mécanismes de justice traditionnelle, la sous-administration et l'abandon qui caractérisent la politique gouvernementale à l'égard de cette région, risquent de devenir des facteurs de déstabilisation. Les autorités tchadiennes doivent changer de mode de gouvernance dans cette région et désamorcer les différentes sources de tensions ou les risques de déstabilisation avant que ceux-ci n'atteignent un seuil critique.

Historiquement, la région Nord-ouest a joué le rôle ambivalent de trait d'union et d'opposition entre les cultures de l'Afrique du Nord arabo-musulmane et celles de l'Afrique noire. Actuellement, elle est la cible de tentatives d'infiltrations de la part de groupes armés et de bandes criminelles profitant de la porosité du désert saharien pour étendre leur champ d'activité. L'islamisme combattant qui sévit au Nord du Nigeria (la secte Boko Haram) et al-Qaeda au Maghreb islamique (AQMI) qui opère dans certains Etats du Sahel y font sentir leur influence diffuse mais réelle. Si jusqu'à présent ce dangereux voisinage n'a pas eu d'effet déstabilisateur, une plus grande vigilance est néanmoins de mise.

Sur le plan intérieur, malgré l'amélioration de la situation sécuritaire consécutive au démantèlement progressif, à la fin des années 1990, des derniers groupes rebelles opérant dans la région, à savoir le Mouvement pour la démocratie et le développement (MDD) et le Mouvement pour la démocratie et la justice au Tchad (MDJT), le gouvernement tchadien n'est pas parvenu à réconcilier les communautés locales. L'équilibre régional semble précaire sur fond de dénaturation des mécanismes traditionnels de régulation et de dégradation continue de l'environnement. Dans ce contexte, les divisions politiques intercommunautaires pourraient raviver les rancœurs et aggraver les mécontentements locaux. Et ce d'autant plus que le gou-

vernement tchadien délaisse cette région, comme l'ont révélé la très prévisible crise alimentaire qui dure depuis 2009 et la destruction en juillet 2010 de la ville de Faya Largeau à la suite de pluies torrentielles. En lieu et place d'une véritable politique de développement, le gouvernement fait des promesses vides et mène une politique de contrôle à distance par le biais des forces de sécurité et des chefferies locales qui prolonge le mode de gouvernance colonial.

Si l'hypothèse d'une déstabilisation immédiate est à écarter, il n'en demeure pas moins que la position géographique de cette région charnière entre le Maghreb et l'Afrique noire, entre l'Ouest et l'Est du Sahel, fait d'elle une zone attractive pour les entreprises criminelles et le terrorisme islamiste. Sur le plan intérieur, ayant été l'un des principaux viviers de combattants des guerres civiles tchadiennes et le théâtre du dangereux conflit agriculteurs/éleveurs, la région renferme en son sein tous les éléments de fragilité pouvant la faire basculer à terme dans une situation conflictuelle « chaude ».

A brève échéance, les autorités tchadiennes devraient mieux l'administrer et être attentives aux tentatives extérieures d'infiltrations ainsi qu'aux tensions intercommunautaires en prenant les mesures suivantes :

- Adopter un plan de développement régional basé sur les demandes des populations locales et destiné à promouvoir une meilleure couverture administrative ainsi que la réalisation d'équipements sociaux et d'infrastructures routières. Ce plan doit prévoir : des primes spéciales pour favoriser le déploiement de fonctionnaires, une meilleure couverture du territoire par les différents services administratifs et une intégration des chefferies traditionnelles dans le système d'administration décentralisé et déconcentré. Les questions de sécurité et de développement doivent être appréhendées comme des problèmes liés, un meilleur bien-être social étant susceptible de concourir à apaiser la région.
- Réactualiser et appliquer les réglementations coutumières et nationales relatives au rôle des chefferies traditionnelles, aux conflits liés aux ressources naturelles et aux relations tendues entre agriculteurs et éleveurs. De façon spécifique, le conflit agriculteurs/éleveurs requiert une réforme du système foncier, un

désarmement des populations, et des mécanismes de régulation coutumiers, judiciaires et administratifs des conflits mis en œuvre par des instances neutres.

- Créer une unité de police régionale dotée de compétences judiciaires et de moyens d'actions modernes (matériel de communication, véhicules et hélicoptères) pour surveiller et sécuriser la frontière du Nord-ouest. Il doit être proposé aux partenaires extérieurs du Tchad comme la France et les Etats-Unis de s'impliquer dans la formation et le suivi opérationnel de cette unité, qui sera placée sous l'autorité du ministère de l'Intérieur.
- Poursuivre sa participation aux initiatives de coopération internationale et d'échanges d'informations sur le terrorisme et le trafic de drogues dans la bande sahélo-saharienne tout en mettant l'accent sur des actions communes et l'échange d'informations avec des pays comme le Nigeria, le Niger et la Libye, avec lesquels le Tchad partage des risques communs de contagion.

II. UNE REGION SOUS-ADMINISTREE

Région désertique dans sa quasi-totalité, le Nord-ouest tchadien¹ a eu, dans l'histoire récente, une trajectoire politique singulière. Déconnectée géographiquement et économiquement du reste du pays, elle a eu une contribution politique ambiguë du fait de son rôle de grande pourvoyeuse en combattants des différents groupes armés des guerres civiles tchadiennes.² Pour imposer leur autorité

¹ Ce briefing s'intéresse à la situation dans la partie Nord-ouest de la bande sahélo-saharienne tchadienne, notamment les actuels départements du Tibesti, du Borkou, du Kanem, du Bahr El Gazal, du Batha, du Lac et du Hadjer Lamis. La plupart des questions et problèmes soulevés ici ont déjà été traités dans des rapports précédents d'International Crisis Group, mais avec référence à d'autres régions du pays comme l'Est (Rapport Afrique N°149, *Tchad : la poudrière à l'Est*, 15 avril 2009), le Tibesti (Briefing Afrique N°71, *Libye/Tchad : au-delà d'une politique d'influence*, 23 mars 2010) ou le Sud (Briefing Afrique N°65, *Tchad : sortir du piège pétrolier*, 26 août 2009). Le lecteur consultera aussi les autres publications de Crisis Group consacrées à la situation générale du Tchad, notamment, les Rapports Afrique N°111, *Tchad : vers le retour de la guerre*, 1^{er} juin 2006 ; N°144, *Tchad : un nouveau cadre de résolution du conflit*, 24 septembre 2008 et N°162, *Tchad : au-delà de l'apaisement*, 17 août 2010.

² Cette « spécificité » n'est pas uniquement relative au Nord-ouest, mais aussi à l'Est du pays. Des auteurs l'ont attribuée à une séculaire tradition guerrière des communautés de ces régions, attachées à leur « glorieux passé d'hommes debout ». Cependant, elle semble aussi être la conséquence de la marginalisation dès les premières années d'indépendance du Tchad et de l'attitude des chefs de guerre qui sont originaires de ces

sur cette région réputée « indocile » et frondeuse, le pouvoir colonial et les régimes politiques du Tchad indépendant, dont l'actuel d'Idriss Déby Itno, ont cherché à obtenir l'allégeance des élites locales, au détriment d'un véritable projet de développement susceptible de gagner la confiance et de répondre aux attentes des populations.

Paradoxalement, en dehors du massif montagneux du Tibesti,³ la région offre peu de refuges naturels pour une insurrection militaire, toute armée étant rendue vulnérable par les difficultés à se mouvoir.⁴ Au cours des guerres civiles tchadiennes, les groupes armés qui ont choisi cette zone pour leurs activités ne sont jamais parvenus à y perdurer et ont préféré se déplacer vers l'extrême Nord, l'Est ou le Centre.⁵ Le Nord-ouest donne l'impression de constituer un enjeu sécuritaire important, tout en étant relégué au second plan s'agissant des autres domaines d'intervention de l'Etat. Faiblement peuplée, la région regroupe 16 pour cent de la population totale du pays⁶ et dispose de

régions. Des générations entières n'ont pas eu d'autres choix que de prendre les armes pour lutter contre ce qu'elles percevaient comme une injustice. Malheureusement pour elles, les chefs de guerre pour lesquels ils ont combattu ont oublié leurs promesses de développement régional une fois parvenus au pouvoir. Voir à ce sujet Robert Buijtenhuijs, « Les Toubous dans la guerre civile du Tchad », *Politique Africaine*, no.16 (1984), pp. 131-133 ; Roger Charlton et Roy May, « Warlords and militarism in Chad », *Review of African Political Economy*, vol. 16, no. 45/46 (1986), pp. 12-25 ; S. Decalo, « Regionalism, political decay and civil strife in Chad », *The Journal of Modern African Studies*, vol.18, no.1 (1980), pp. 227-234 ; et Johanne Begin Favre, « Insécurité : une explication environnementale de la violence au Ouaddaï (Tchad oriental) », thèse de doctorat soutenue à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne, novembre 2008.

³ Le Tibesti est un massif montagneux du Nord et qui a donné son nom à la province tchadienne adossée à la Libye et au Niger. Anciennement rattaché à la préfecture du Borkou Ennedi Tibesti (BET), le Tibesti est devenu un département après l'ordonnance du 19 février 2008 portant réorganisation administrative du Tchad.

⁴ L'armée libyenne qui a occupé le Nord du Tchad au cours des années 1980 en a fait l'amère expérience. Elle n'est jamais parvenue à contrôler la région en dehors des principales localités. Retranchée dans des bases fortifiées, elle a subi de lourdes pertes au cours des assauts des troupes d'Hissène Habré, désavantagée par ses positions défensives. Voir J. Millard Burr et Robert O. Collins, *Africa's thirty years: Libya, Chad and the Sudan 1963-1993* (New York, 1999).

⁵ Des factions se réclamant de la région ont certes vu le jour au Kanem, au Batha et au Borkou mais elles se sont rapidement alliées aux groupes armés de l'extrême Nord ou de l'Est, plus difficiles à déloger. Les pays voisins sont aussi restés attentifs, tout au long de ces dernières années, au développement d'un foyer d'instabilité près de leur frontière et susceptible de se propager sur leur sol.

⁶ Voir les données du Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH2) effectué en 2009 et dont les principaux

moins de trente médecins⁷ alors qu'elle s'étend sur plus de 650 mille kilomètres carrés, soit la moitié de la superficie totale du pays.

A. LA COOPTATION, STRATEGIE DE DOMINATION ET DE CONTROLE DU POUVOIR CENTRAL

La neutralisation de l'un des derniers groupes rebelles actifs au Nord-ouest⁸ a apporté un certain apaisement à cette région en comparaison de l'Est du pays, dont l'embrassement est allé croissant ces dernières années.⁹ Trait d'union entre le monde maghrébin et l'Afrique noire, entre l'Ouest et l'Est du Sahel, cette région est une zone d'échanges importante pour le Tchad mais aussi pour les pays voisins comme le Nigeria, le Niger, la Libye et le Soudan.

Les migrations incessantes des principaux groupes ethniques qui vivent dans cette zone,¹⁰ les alliances entre les

Toubou du Tibesti, du Niger et de la Libye et l'influence arabo-musulmane omniprésente font de la région un espace stratégique dans la géopolitique saharienne.¹¹ La question toubou au Tchad, au Niger et en Libye ainsi que les irrédentismes touareg¹² confèrent une dimension régionale aux problèmes politiques locaux en raison des solidarités transfrontalières historiques.

Aussi bien l'administration coloniale que les différents régimes du Tchad indépendant ont voulu utiliser à leur profit la réputation guerrière des différentes communautés de la région en y cooptant l'élite militaire, politique et traditionnelle. Le rôle assigné à cette élite consiste à obtenir l'allégeance de leurs communautés et leur faire accepter l'autorité de l'administration centrale. En retour, ladite élite reçoit des prébendes proportionnelles à la solidité de son allégeance. Au temps de l'administration française, plus un chef traditionnel mettait ses subordonnés à la disposition de l'école coloniale et des méharistes locaux,¹³ plus il était apprécié, sa chefferie étant autorisée à exercer

indicateurs sont accessibles sur le profil pays du site internet du Programme des Nations unies pour la population et l'habitat, www.unfpa.org.

⁷ A la même époque, la ville de N'Djamena qui regroupe 9 pour cent de la population totale du pays, comptait plus de 240 médecins. Voir l'édition 2010 du « Profil pays en ressources humaines pour la santé du Tchad », République du Tchad, ministère de la Santé publique, accessible sur www.hrh-observatory.afro.who.int/images/Document_Centre/Tchad_HRH_country_profile.pdf.

⁸ De 1991 jusqu'à son démantèlement en 1993, une fédération de groupes armés connue sous le sigle de MDD (Mouvement pour la démocratie et le développement) combattant le régime d'Idriss Déby a sévi dans les régions du Lac Tchad et une partie du Kanem. Cette fédération était constituée en grande partie de chefs de guerre proches d'Hissène Habré qui venait d'être renversé en décembre 1990. La plupart des combattants étaient, comme Habré, originaires de la région et misaient sur une alliance locale pour reconquérir le pouvoir. En dehors du fait que le retour au pouvoir d'Hissène Habré ou ses alliés était inenvisageable sur le plan international, l'échec du MDD s'explique aussi par les facteurs géographiques mentionnés précédemment. Après le MDD, le dernier groupe à ce jour à opérer dans la région est le MDJT (Mouvement pour la démocratie et la justice au Tchad) à majorité toubou. A noter cependant qu'en dehors des contreforts du Tibesti, le MDJT n'a jamais réellement opéré dans la région, d'où le danger minime qu'il a représenté (ou que ses factions résiduelles représentent actuellement) pour le pouvoir d'Idriss Déby Itno.

⁹ L'Est du Tchad souffre des mêmes maux que le Nord-ouest (absence d'infrastructures, instrumentalisation politique des conflits intercommunautaires, prégnance des groupes armés). Son embrassement ces dernières années est surtout lié au conflit du Darfour et ses effets au Tchad. Voir Rapport de Crisis Group, *Tchad : la poudrière à l'Est*, op. cit.

¹⁰ Il s'agit notamment des Kreda, des Toubou, des Kanembu, des Touareg, des Haussa, des tribus arabes qui ont connu des vagues successives de migrations et d'échanges commerciaux

transfrontaliers avec les autres groupes ethniques, sans tenir compte des délimitations étatiques. La situation géographique et le contexte climatique difficiles de la région font que ces différents groupes ont, tout au long de l'histoire, opposé une farouche résistance aux influences politiques et/ou culturelles extérieures susceptibles d'affecter leur mode de vie. Voir notamment les rééditions de la monographie historique consacrée à la région par Gustav Nachtigal, *Sahara et Soudan*, vols. I, II et III, (Berlin, 1881).

¹¹ La question toubou est délicate à gérer pour le Niger, le Tchad et la Libye, de peur qu'une alliance ethnique transfrontalière ne puisse se former. C'est ce qui explique pourquoi la Libye n'a jamais véritablement soutenu une faction armée dans cette région du Tchad, se contentant plutôt de les monter les uns contre les autres. La politique africaine de la Libye (mais aussi d'autres pays maghrébins, notamment le Maroc et l'Algérie) s'est aussi exprimée, ces dernières années, à travers une volonté de contrôle des régions avoisinant leur espace saharien. A défaut d'avoir réussi, ces pays ont voulu influencer le comportement des groupes armés évoluant dans cette zone. Voir André Martel, *La Libye 1835-1990 : essai de géopolitique historique* (Paris, 1991) ; et Amira Ibrahim, « Libya: a critical review of Tripoli's subsaharan African policies », *Institute for Security Studies*, situation report, 2009.

¹² Peuple voisin des Toubou, les Touareg se rencontrent au Niger, au Mali, en Libye, en Mauritanie et en Algérie. Ils sont peu présents au Nord-ouest du Tchad, mais partagent avec les Toubou de cette région un mode de vie commun et une hostilité constante aux tentatives successives de domination extérieure. Voir C. Baroin (éd.), *Gens du roc et du sable : les Toubous* (Paris, 1988).

¹³ Les méharistes étaient des soldats organisés en unités d'infanterie légère à dos de dromadaire que l'armée coloniale française utilisait à la fois pour maintenir l'ordre dans les principales localités et pour contrôler l'espace désertique saharien.

un certain nombre de pouvoirs sous le contrôle, néanmoins étroit, de l'administration.¹⁴

À l'indépendance du Tchad, les régimes politiques successifs ont poursuivi cette stratégie de cooptation, utilisant les élites cooptées comme de simples faire-valoir. Cette politique n'a cependant pas véritablement réussi à calmer la méfiance, voire l'hostilité des populations locales. Le refus de certaines des élites cooptées de participer à la répression contre leurs communautés d'origine les a contraintes à entrer en dissidence. C'est notamment le cas de Goukouni Weddeye et de Hissène Habré,¹⁵ originaires du Nord-ouest, qui ont brandi cet argument pour expliquer leur entrée en rébellion. Paradoxalement, une fois parvenus au pouvoir à N'Djamena, ils ont eu les mêmes réflexes répressifs vis-à-vis de la région.¹⁶

La politique des cooptations a accru les divisions au sein de la région, la concurrence entre élites ou chefs traditionnels dans leur positionnement vis-à-vis du pouvoir central se reflétant dans les relations intercommunautaires. Elle s'est surtout traduite par une militarisation des communautés en constante progression, l'élite locale étant de plus en plus impliquée dans la guerre civile. Les paysans et éleveurs de la région ont été mis au service des ambitions personnelles des chefs. Civils devenus comme leurs leaders des guerriers, ils reprennent leurs activités de pasteur ou d'agriculteur pendant les trêves ou les saisons de pluie, réglant à leur tour leurs disputes de voisinage au moyen d'armes de guerre. Des générations entières ont suivi ce parcours et ont transformé la région en une zone où la circulation et la possession des armes de guerre se sont banalisées.¹⁷

¹⁴ Voir Jean Chapelle, *Nomades noirs du Sahara : Les Toubous* (Paris, 1983).

¹⁵ Goukouni Weddeye et Hissène Habré, à peine âgés d'une vingtaine d'années, durent ainsi leur promotion rapide dans l'administration locale dans les années 1960 à la politique de François Tombalbaye, le président de l'époque, qui recherchait des soutiens au Nord. Ils se sont ensuite succédés à la tête du pays, le premier ayant été président de 1979 à 1982 et le second de 1982 à 1990.

¹⁶ Selon Goukouni Weddeye, les heurts entre la population locale et les représentants du pouvoir central sont une donnée constante de l'histoire récente du Tchad, quelle que soit par ailleurs l'origine de ses représentants. Pour lui, cette situation révèle le décalage et les incompréhensions réciproques entre le mode de vie semi-sédentaire local et une administration perçue comme un appareil de domination incapable d'apporter le développement promis. Voir Radio France Internationale, *Goukouni Weddeye. Témoignage pour l'histoire. Entretien avec Laurent Correau* (Paris, 2008).

¹⁷ Voir sur ce point le chapitre consacré à « l'approvisionnement dans les zones de conflit » (pp. 159-177) de « l'annuaire sur les armes légères, 2005 », accessible sur www.smallarmssurvey.org/

B. UNE SOUS-ADMINISTRATION HISTORIQUE

Le Nord-ouest est divisé en départements (auparavant des préfectures) repartis en sous-préfectures, elles-mêmes subdivisées en cantons qui correspondent généralement aux chefferies traditionnelles. Les chefs de cantons jouent le rôle de transmission et de liaison entre les administrateurs territoriaux (gouverneurs, sous-préfets), représentants directs du gouvernement central, et la population. Ces chefs assistent l'administration territoriale pour la mise en œuvre des politiques définies par le gouvernement. En retour, l'administration se sert des courroies traditionnelles représentées par les nombreuses chefferies locales pour assurer l'encadrement politique des populations.¹⁸

Si la présence de préfets et sous-préfets n'a jamais fait défaut dans la région – les pouvoirs politiques ayant toujours eu le souci d'y avoir un représentant direct –¹⁹ en revanche les services sociaux et l'administration civile en général restent largement illusoires. Comparé aux autres régions du pays, le Nord-ouest est délaissé par l'administration. Le nombre d'écoles, de centres de santé, de services techniques de l'Etat est inférieur par rapport au Sud ou l'Est. Sur le plan éducatif, les contrastes entre les départements du Nord-ouest et ceux des autres parties du pays sont révélateurs. Par exemple, si le taux d'achèvement du primaire était, jusqu'en 2007, en moyenne au Tchad de 38 pour cent, il atteignait seulement 10 pour cent dans les départements du Nord-ouest et 80 pour cent dans ceux du Sud.²⁰ La faible densité de la population explique

fileadmin/docs/A-Yearbook/2005/fr/Small-Arms-Survey-2005-Chapter-06-FR.pdf.

¹⁸ La Constitution de la République du Tchad du 31 mars 1996 consacre aux chefferies tout un chapitre détaillant leurs prérogatives, rôles et attributions. Les articles 214, 215, 216 et 217 font d'elles « les garants des us et coutumes », « les responsables de l'encadrement des populations » et les « collaboratrices de l'administration ».

¹⁹ Généralement des militaires ou d'anciens ministres en perte d'influence au sein du pouvoir, ces administrateurs supérieurs se servent de cette position pour redoubler d'ardeur et de zèle au service du régime. Leur rôle apparaît de ce point de vue plus politique qu'administratif. Le choix de gouverneurs ou de préfets issus de l'armée a pour objectif d'utiliser leur savoir-faire en matière de maintien de l'ordre. Entretien de Crisis Group, ancien gouverneur de région, N'Djamena, octobre 2010.

²⁰ En termes d'équipements scolaires, 71 pour cent des écoles primaires du Kanem étaient incomplètes en 2007, manquant d'élèves ou ne disposant pas de tous les niveaux d'étude, 33 pour cent dans le Borkou et 48 pour cent dans le Bahr El Gazal. Voir « Le Système éducatif tchadien. Eléments de diagnostic pour une politique éducative nouvelle et une meilleure efficacité de la dépense publique », Document de travail de la Banque mondiale no. 110, 2007. Ces données n'ont pas évolué depuis lors, comme l'atteste par exemple en matière de santé l'édition 2010 du « Profil pays en ressources humaines pour la santé du

en partie la sous-administration du Nord-ouest, mais ne justifie nullement le déficit des services de l'Etat par rapport aux autres régions.²¹ Au-delà du manque de ressources humaines et matérielles avancé par les régimes successifs, des raisons politiques et sociologiques expliquent cette situation.

A l'époque coloniale, les difficultés rencontrées par les Français à imposer leur autorité, mais aussi son faible enjeu économique ont valu à cette région (avec l'extrême Nord et l'Est du pays) d'être qualifiée de Tchad « inutile » en opposition au Sud du pays plus prospère, docile et par conséquent, plus « utile ». Les gouvernements centraux étaient donc peu intéressés à développer une région aux enjeux économiques faibles. Par ailleurs, les incompréhensions réciproques entre les fonctionnaires originaires des autres régions du pays et la population locale très attachée au respect de ses us et coutumes, ont été à l'origine de nombreux incidents.²² Peu de fonctionnaires ont accepté leur affectation dans cette région où, en plus des conditions climatiques très rudes, la population locale a la réputation d'être difficile à « administrer ». ²³ Depuis l'époque coloniale, la région est restée enlisée dans un cercle vicieux : la sous-administration se traduit par un déficit des services de base, déficit qui rend la région encore moins attractive pour les fonctionnaires dont l'absence limite fortement la capacité de mener une politique locale de développement.²⁴

Tchad », République du Tchad, ministère de la Santé publique, op. cit.

²¹ Selon le document national de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté, l'indice de pauvreté est de 55 pour cent dans le BET et 54 pour cent dans le Kanem. Ce chiffre n'est rien en exceptionnel par rapport aux autres régions du pays. Au Mayo Kebi, il est par exemple de 71 pour cent. Cependant, ce département est très densément peuplé par rapport au Nord-ouest. Sur le plan routier, en dehors de la route Massaguet/Massakori longue de 72 kilomètres, l'accès au Nord-ouest reste problématique. Le trajet N'Djamena/Moussoro/Faya Largeau par exemple n'est bitumé que sur 5 pour cent. Enfin, si plus de 65 pour cent des médecins sont concentrés à N'Djamena, le Nord-ouest en compte moins de 5 pour cent. Voir le « Document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté », République du Tchad, mars 2008.

²² Comme la révolte des Moubi en 1965 ou celles du Tibesti tout au long des années 1960. *Goukouni Weddeye.*, op. cit. Voir aussi Abbo Netcho, *Mangalmé 1965. La révolte des Moubi* (Paris, 1997).

²³ Sur les rapports administrateurs/administrés dans cette région, voir Johanne Begin Favre, « Insécurité », op. cit.

²⁴ Les structures traditionnelles sur lesquelles les gouvernements centraux préfèrent s'appuyer constituent parfois des obstacles à la présence de l'administration dans les communautés rurales. En assurant souvent les fonctions de police, de perception des impôts et taxes, de distribution des charges collectives, d'hygiène publique, de justice, de paix, de conciliation civile,

Comme ses prédécesseurs, le régime tchadien actuel n'a pas changé la donne. En dépit de quelques réformes administratives et effets d'annonce,²⁵ la politique du président Déby vis-à-vis du Nord-ouest n'a pas rompu avec la tradition de sous-administration. Son régime s'est surtout servi de l'armée et des chefferies traditionnelles locales pour asseoir son contrôle sur la région.

Actuellement, les principales garnisons de l'Armée nationale tchadienne (ANT) au Nord-ouest représentent en permanence environ trois milliers de soldats repartis dans les bases de Mao, Mongo, Moussoro et Ati.²⁶ La grande garnison de Faya Largeau dans le Borkou fait partie du dispositif d'appui aux régions du Tibesti et de l'Ennedi, plus stratégiques militairement. Entre 2004 et 2009, les bases de Mao, Mongo, Moussoro et Ati ont été dégarnies, l'essentiel des troupes et du matériel ayant été transférés à l'Est du Tchad où l'armée faisait face à la rébellion appuyée par le Soudan. La sécurisation de la région a été alors essentiellement confiée aux forces de police, de la gendarmerie et de la Garde nationale et nomade du Tchad (GNNT), chargées de surveiller les frontières avec le Niger et le Nigeria. Jusqu'à présent, cette situation n'a pas véritablement changé.²⁷

Afin d'amoindrir les risques potentiels dus à l'allègement des garnisons militaires, le gouvernement a renforcé le rôle des brigades mobiles mixtes de protection de l'environnement et des douanes qui, en plus de leurs missions officielles, se sont vues confier la tâche de sillonner les zones rurales et de surveiller l'entrée des principales localités. Le but de cette décision est de prévenir tout trafic

etc., les structures traditionnelles empiètent sur le domaine de compétence des services techniques administratifs et luttent contre une éventuelle présence de ces dernières qui pourrait réduire leur rôle, leur influence et leur marge de manœuvre vis-à-vis du pouvoir central. Entretiens de Crisis Group, fonctionnaire de la Société de développement du Lac (SODELAC), Bol, octobre 2010.

²⁵ La dernière de ces annonces a été, par exemple, le projet du gouvernement tchadien de reconstruire la ville de Faya Largeau détruite à la suite des pluies torrentielles du mois de juillet 2010, et d'accompagner cette reconstruction d'un plan de développement régional. Plusieurs mois après la catastrophe naturelle, alors que les sans-abris n'ont toujours pas été relogés, aucun programme de travaux n'a encore été formellement arrêté. Entretiens de Crisis Group, fonctionnaire du ministère des Infrastructures, N'Djamena, octobre 2010.

²⁶ Il est difficile d'avoir le chiffre exact de ces garnisons, l'état-major de l'ANT renforçant ou allégeant ses bases en fonction de la situation sécuritaire régionale et dans les autres parties du pays. Entretiens de Crisis Group, ministère de la Défense, N'Djamena, octobre 2010.

²⁷ En revanche, la garnison de Moussoro a été renforcée afin de surveiller les milliers d'ex-rebelles qui y ont été envoyés après la signature d'accords de paix entre leurs mouvements et le gouvernement.

d'armes ou de drogues vers le Tibesti ou vers le Nigeria et le Niger, utilisant le bassin du Lac Tchad comme zone de transit.²⁸

C. IDRISSE DEBY ET LES CHEFFERIES TRADITIONNELLES

Depuis son accession au pouvoir en 1990, le président Déby a renforcé la politique de contrôle et de cooptation des chefferies traditionnelles en s'impliquant personnellement dans la gestion de quelques unes d'entre elles.²⁹

En effet, l'actuel président a été confronté dans cette partie du pays à de nombreuses dissidences à base ethno-régionale dans lesquelles les chefferies traditionnelles ont parfois joué un rôle ambigu. De la rébellion du MDD à celle du MDJT et ses factions successives,³⁰ le règne du président Déby a été ponctué de cycles périodiques au cours desquels les divergences avec les alliés originaires de la partie septentrionale du pays se sont multipliées. Soucieux du danger potentiel pour son pouvoir, Idriss Déby poursuit une politique faite de pressions et de collaboration à l'égard des chefs traditionnels.

En 1991, pour contrer le MDD, le président Déby a fait arrêter quelques chefs traditionnels des régions du Kanem et du Lac soupçonnés de sympathiser avec ce mouvement. En effet, pour faire face à ses difficultés d'approvisionnement, le MDD avait mis en place un système de prélèvement « d'impôts » et de vivres auprès des populations. Sous la menace, quelques chefs traditionnels ont accepté de se soumettre à ce racket. Leur arrestation et la crainte d'une répression plus dure ont amené tous les notables de la région, sous la conduite du sultan du Kanem, à faire allégeance au pouvoir d'Idriss Déby.³¹ Cette situation a permis d'isoler les insurgés au sein de la région. Affamés et harcelés par les forces gouvernementales, les rebelles

se sont dispersés vers les pays voisins (Nigeria, Niger), où la plupart ont été arrêtés.³²

Au début des années 2000, le gouvernement a sollicité l'intervention du chef traditionnel toubou pour amener le MDJT à la table des négociations. En même temps, il soupçonnait certains membres de l'entourage du *Derdé*³³ d'être favorables à la rébellion.³⁴ L'objectif d'une telle demande, alors qu'une médiation parallèle était déjà menée par la Libye, visait à mettre le *Derdé* sous pression et l'obliger à clarifier sa position vis-à-vis des rebelles. De même, en novembre 2010, le pouvoir central est intervenu pour accélérer la désignation rapide d'un successeur au *Derdé* Maï Barkaï-Mi mort en octobre 2009. Face à la lenteur des procédures traditionnelles d'élection, le président Déby a convoqué le collège des électeurs à N'Djamena où, à l'issue d'une réunion, le nom de l'actuel chef du Tibesti, Erzé Barkaï, a été annoncé le 22 novembre 2010. Les autorités tchadiennes voulaient rapidement disposer d'un auxiliaire local dans cette région stratégique, que les informations diverses présentaient comme en proie à des tentatives d'infiltration de la part des réseaux islamistes maghrébins ou du chef rebelle Mahamat Nouri.³⁵

Un autre exemple emblématique est celui des rapports avec le sultanat du Kanem.³⁶ Au cours de l'élection présidentielle de 1996, le candidat Déby s'est allié au sultan

²⁸ A l'entrée des principales localités ainsi qu'aux différents postes de contrôles régionaux, l'Agence nationale de sécurité (ANS) a été chargée de surveiller l'identification et l'itinéraire des voyageurs. Observations et entretiens de Crisis Group dans le Nord-ouest, octobre 2010.

²⁹ A noter que le président Déby est originaire de l'Est, du département de l'Ennedi. Cependant, son clan Bideyat est allié aux Annakaza du Borkou. L'une des épouses de Déby est la fille du chef de canton Annakaza du Borkou.

³⁰ Groupe rebelle initié en 1997 par un haut cadre toubou, Youssouf Togoïmi, qui a été plusieurs fois ministre d'Idriss Déby. Au fil des négociations successives avec le gouvernement et après la mort de son leader initial, le MDJT s'est divisé en de nombreuses factions divergeant sur la démarche politique et militaire à adopter face à Idriss Déby.

³¹ Entretiens de Crisis Group, notable local, Mao, octobre 2010.

³² Il n'y a pas eu jusqu'à présent une version officielle sur le sort des dirigeants du MDD appréhendés dans ces pays. Selon des sources concordantes, ils ont été exécutés après avoir été remis aux autorités tchadiennes. Voir Rapport de Crisis Group, *Tchad : vers le retour de la guerre*, op. cit. ; et « Tchad/Le cauchemar continue », Amnesty International, 21 avril 1993.

³³ Le terme *Derdé*, qui signifie roi, désigne le chef traditionnel des Teda, mais aussi des autres sous-groupes toubou du Tibesti. Véritable institution séculaire, le *Derdé* a été dépossédé de ses pouvoirs politiques durant la domination française, lesquels pouvoirs n'ont pas été rétablis par l'Etat tchadien indépendant. Néanmoins, il a conservé une grande autorité morale auprès des Toubou du Tibesti mais aussi de Libye et du Niger. Il est l'élément politique unificateur des sous-groupes répartis entre ces trois Etats. Le *Derdé* est élu par des notables toubou parmi un certain nombre de candidats dans une procédure s'étalant sur des mois, voire des années. Voir C. Baroin (éd.), *Gens du roc et du sable*, op. cit.

³⁴ Entretiens de Crisis Group, membre du MDJT, décembre 2008.

³⁵ Mahamat Nouri est l'un des principaux chefs de l'actuelle rébellion de l'Est. Comme la plupart de ses combattants, il est cependant originaire du Nord-ouest. Il vit actuellement en exil au Qatar.

³⁶ Le sultanat du Kanem est parmi les plus anciens et les plus structurés du Tchad. Héritier de l'empire du Kanem qui a prospéré au Tchad et sur une partie du Nord du Nigeria au dix-huitième siècle, ce sultanat a toujours fait l'objet d'une attention particulière de la part des gouvernements centraux conscients de son influence incontestable. Voir Nassar Baloa, « Mao : le calcaire et le sable », *N'Djamena Hebdo*, n°178, 6 avril 1996.

Alifa Ali Zezerti pour contrer Lol Mahamat Choua, un politicien originaire de la région qui aurait pu faire l'unanimité au sein de la communauté kanembu. L'implication active du sultan dans la campagne du président sortant lui a permis d'écarter cette menace. Cette alliance a provoqué néanmoins des dissensions dans le Kanem car le soutien « zélé »³⁷ du sultan au pouvoir a été perçu par ses sujets comme une perte d'autonomie. Ce désaveu s'est fait ressentir lors de l'élection législative de 1997, où les candidats soutenant Lol Mahamat ont remporté la majorité des sièges du Kanem. Cependant, l'alliance entre le pouvoir central et le détenteur du pouvoir traditionnel local est devenue une constante, voire s'est renforcée au cours des années, permettant au président Déby de rallier à lui l'ensemble de la région.³⁸

En cherchant constamment à s'assurer la loyauté des chefferies traditionnelles du Nord-ouest (mais aussi des autres régions du Tchad), le président Déby fait preuve d'un certain opportunisme politique,³⁹ mais démontre surtout sa compréhension de l'influence de celles-ci au niveau local.⁴⁰ Il gère son dispositif sécuritaire en fonction des risques, s'appuyant sur l'autorité traditionnelle pour prévenir des troubles là où les garnisons militaires ont été alléguées.

La relative autonomie dont les chefferies traditionnelles disposent leur donne la possibilité de se positionner en partenaires incontournables dans les zones rurales.⁴¹

³⁷ Voir Robert Buijtenhuijs, *Transition et élections au Tchad*, (Paris, 1998).

³⁸ En juillet 2010, le président Déby s'est déplacé personnellement aux funérailles du sultan Alifa Ali Zezerti. Au cours de la cérémonie, il s'est entretenu avec son fils et successeur Mouta Ali Zezerti pour renouveler son alliance avec le sultanat du Kanem. Voir « Le Sultan du Kanem s'en est allé », *La Voix du Tchad*, 20 juillet 2010.

³⁹ Il n'est pas certain que cet intérêt traduise un véritable respect pour les chefs traditionnels, le chef de l'Etat n'hésitant pas à s'en prendre ouvertement et en public aux autorités traditionnelles, comme cela a été le cas en juillet 2010 à Faya Largeau, où il a destitué brutalement et fait arrêter le chef de canton Anakaza. Voir « Qu'y-a-t-il derrière la suspension du chef de canton Anakaza ? », *Tchadactuel*, 17 août 2010.

⁴⁰ Dans l'Ennedi, il a érigé le canton Billia dont il est originaire en sultanat et y a placé à la tête Timane Déby, son demi-frère. En décembre 2010, celui-ci a été destitué par décret présidentiel pour « manquement grave » (l'article 84 de la Constitution autorise le président de la République à nommer et révoquer des chefs traditionnels). En fait, le véritable motif de la destitution de Timane Déby serait lié à des divergences politiques avec le chef de l'Etat sur la rupture du régime avec le rebelle soudanais Khalil Ibrahim. Entretiens téléphoniques de Crisis Group, décembre 2010. Le même décret a fait du président Déby lui-même le nouveau sultan du Dar Billia. Le chef de l'Etat cumule donc ses fonctions officielles avec celles de chef traditionnel.

⁴¹ Sur le rôle des chefferies traditionnelles au Tchad ainsi que des analyses comparatives avec d'autres situations en Afrique,

Leurs interventions sollicitées en tant que médiatrices entre les gouvernements et les groupes armés leur permettent de bénéficier d'une certaine indulgence de la part des acteurs politiques. Tout en démontrant leur loyauté à N'Djamena, elles s'efforcent de se positionner avantageusement sur l'échiquier local dans un subtil jeu d'équilibre entre le pouvoir central et les rébellions successives. Telle semble être l'attitude des *Derdé* du Tibesti et des principaux chefs traditionnels du Nord-ouest qui, tout en jouant leur rôle d'encadrement social au service des régimes successifs, ne se sont pas préoccupés de dénoncer les éléments infiltrés des groupes armés au sein de leurs communautés. En outre, l'absence des services techniques de l'Etat leur permet d'être les partenaires obligés des ONG nationales et internationales de développement dans le cadre des interventions dans les zones rurales.⁴²

Cependant, dans le souci d'accroître la mainmise territoriale du pouvoir sur cette région, on assiste ces dernières années à une fragmentation voulue des cantons ou sultanats en plusieurs entités avec une multitude de nouveaux chefs. Cette pratique fragilise l'entente ethnique ou clanique. La succession traditionnelle des chefs de canton décédés ou révoqués ne se fait plus automatiquement sur la base des lignées dynastiques, mais est de plus en plus soumise à des votes locaux ou à des désignations pures et simples par le ministère de l'Administration du territoire. Enfin, le processus actuel de décentralisation prévoit à long terme des élections locales pour mettre en place des communautés rurales censées définitivement reléguer les chefs traditionnels à un rôle strictement honorifique et coutumier – la gestion politique locale étant dévolue au conseil rural.⁴³

III. LES PRINCIPAUX RISQUES ACTUELS

Les principaux risques qui pèsent sur le devenir du Nord-ouest tchadien sont de trois ordres : les problèmes locaux qui se manifestent par des tensions intercommunautaires croissantes, l'islamisme combattant et le trafic de drogues qui prennent de l'ampleur dans le Sahel.

voir J.-P. Magnat, *Le problème des chefferies pour l'administration du Tchad contemporain* (Perpignan, 1989) ; C.-H. Perrot et F.-X. Fauvelle-Aymar (éd.), *Le retour des rois. Les autorités traditionnelles et l'Etat en Afrique contemporaine* (Paris, 1999).

⁴² En encadrant la distribution de l'aide extérieure au cours des périodes de famine, en participant aux actions de sensibilisation des campagnes de vaccination, etc.

⁴³ Voir sur cet aspect les chapitres consacrés à la promotion de la bonne gouvernance, au renforcement de la cohésion sociale et de l'efficacité politique en pages 46 à 53 du « Document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté », op. cit.

A. MENACES SUR LA COHABITATION INTERCOMMUNAUTAIRE

La guerre civile et son cortège de violences ont profondément bouleversé la cohabitation intercommunautaire et les mécanismes traditionnels de gestion des conflits.

Le Nord-ouest du Tchad est une zone où cohabitent de nombreux groupes ethniques formés de nomades et/ou semi-nomades et d'agriculteurs.⁴⁴ Bien qu'ayant un mode de vie quasi-identique, avec l'islam comme référence religieuse, ces groupes et communautés sont structurés selon des lignes de clivages claniques. Ils sont également marqués par des rivalités ancestrales et des querelles de cohabitation entre agriculteurs et éleveurs et entre « autochtones » et « allogènes ».

Toutefois, les violences intercommunautaires ont augmenté ces dernières années dans le sillage de la multiplication de groupes armés générés par les guerres civiles. Ayant pour but le vol de bétail et le prélèvement « d'impôts » parallèles par les groupes rebelles, les attaques ont d'abord visé sans distinction toutes les communautés du Nord-ouest. Cependant, la création de groupes d'auto-défense ethniques pour y faire face a radicalement changé la dynamique de la violence. Le fait que ces groupes d'auto-défense soient ethniquement homogènes a induit un durcissement des relations intercommunautaires. Tous les vols de bétail et les attaques sont alors attribués aux ethnies voisines avec lesquelles il existe des rivalités ancestrales, celles-ci étant accusées d'être les complices des groupes armés ou rebelles. Les vendettas ont alors décuplé, dépassant les capacités de régulation des systèmes traditionnels, notamment la *diyah*.⁴⁵

Auparavant, la cohabitation entre les principales ethnies obéissait à des codes de conduite et des systèmes d'alliances qui équilibraient les rapports de force. Par exemple, les conflits entre éleveurs nomades et paysans sédentaires ou entre groupes ethniques et clans différents étaient réglés

par un système local de réparations. Les chefs des deux communautés se réunissaient sous la médiation du sultan local ou du chef de canton, parfois d'un représentant de l'Etat, pour évaluer les dommages subis. Une compensation équitable était alors acceptée par les différentes parties après de longs conciliabules et un montant de la *diyah* était fixé en cas de victime humaine.

Jusqu'au début des années 1980, il n'y avait cependant pas de heurts violents entre les différentes communautés, dont les querelles s'inscrivaient dans le cadre des relations quotidiennes. Les premiers incidents graves ont été signalés avec l'arrivée au pouvoir d'Hissène Habré, lorsque les Gorane, son groupe d'origine, ont commencé à se comporter en groupe dominant, bien qu'ils soient minoritaires dans certaines régions. Cette attitude hostile se manifesta par la condescendance ou le mépris et des actes de violence de plus en plus humiliants, notamment la multiplication des vols de bétail en toute impunité.

L'arrivée au pouvoir d'Hissène Habré a perverti la pratique de la *diyah*. En effet, pour contenter son groupe ethnique, il a laissé les chefs traditionnels fixer des montants exorbitants lorsque la victime d'une dispute était Gorane ou Anakaza. Par ailleurs, forts de la domination qu'ils exerçaient sur l'appareil d'Etat, ses alliés claniques pouvaient se permettre de refuser le versement de la *diyah* en menaçant la famille de la victime de représailles.⁴⁶ Avec l'arrivée au pouvoir d'Idriss Déby, ce favoritisme dans la pratique de la *diyah* s'est inversé au profit d'autres groupes ethniques.

S'agissant des agriculteurs et éleveurs, l'administration coloniale puis les autorités étatiques du Tchad indépendant ont édicté une législation réglementant leur cohabitation.⁴⁷ Dans une région où la mobilité des hommes et de leur bétail est une donnée permanente,⁴⁸ la transhumance du bétail est limitée dans le temps par la loi, c'est-à-dire avant les semences et après les récoltes. Les espaces de pâturage sont fixés en dehors des terres cultivées et des terrains individuels indiqués par une délimitation. Les gouvernements tchadiens ont également créé une direction des affaires nomades au sein du ministère de l'Intérieur ainsi que la Garde nationale et nomade du Tchad (GNNT) destinées, d'une part, à faire respecter cette réglementation et, d'autre part, à intervenir dans les conflits locaux. Cependant cette réglementation est devenue obsolète et la présence de cette

⁴⁴ En remontant la région du Sud au Nord, on rencontre divers groupes ethniques. Les Toubou se rencontrent principalement dans le nord du Kanem, le Bahr El Gazal et le Borkou. Les Kanembus peuplent la région de Mao, de Nokou et le département du Lac, les Kréda se regroupent autour de Moussoro et de Salal. Les Daza, Anakaza et Bideyat sont présents dans le Borkou et les tribus arabes dans le Batha. D'autres petits groupes comme les Boudouma, les Baguirmiens, les Borno, les Peuls (encore appelés Foulata ou Mbororo), etc., se rencontrent autour du Lac Tchad et dans le Hadjer Lamis.

⁴⁵ La *diyah* est une amende versée dans les sociétés musulmanes du Nord du Tchad par l'auteur d'un crime de sang à la famille de la victime. Son montant varie en fonction du statut social et quelquefois de la puissance de son groupe ethnique. Le montant est généralement fixé d'un commun accord entre les parties. Mais il peut aussi être décidé par le chef traditionnel.

⁴⁶ Voir « Rapport sur les crimes et détournements de l'ex-président Hissène Habré et ses complices », Commission nationale d'enquête sur les crimes et détournements de l'ancien président Hissène Habré et ses complices, N'Djamena, juin 1991.

⁴⁷ La loi n°4 d'octobre 1959 règle les conditions de transhumance pour les nomades. Pour plus de détails, voir Section IV. B.

⁴⁸ Cette transhumance est une forme d'adaptation aux contraintes du milieu naturel. Voir Johanne Begin Favre, « Insécurité », op. cit.

administration itinérante ne se fait pas toujours ressentir sur le terrain.⁴⁹

La période de transhumance du bétail n'est plus le cœur du problème qui est désormais lié au fait que des membres de la haute administration et des chefs militaires sont devenus propriétaires de grands troupeaux. Ils emploient des ex-combattants armés qui ne respectent plus aucune réglementation ou pratique sociale. Des affrontements violents les opposent aux paysans, faisant des espaces ruraux des zones de non-droit où règne l'impunité et où les autorités administratives ne jouent plus leur rôle, étant désormais juges et parties.⁵⁰

Les sécheresses des années 2007, 2008 et 2009⁵¹ ont provoqué une mobilité des populations et l'augmentation des « réfugiés environnementaux ». ⁵² Avec ces mouvements de populations vers les zones les plus favorables, les espaces propices aux activités agro-pastorales se sont réduits, la compétition pour l'eau et la terre se fait plus âpre et donne lieu à la multiplication des conflits d'usage. En même temps, les différends et conflits s'aggravent à cause de l'organisation des communautés en milices ethniques défendant leur terroir.⁵³

En fait, ce qui est perçu comme un antagonisme ethnique est généralement un conflit environnemental à connotation foncière.⁵⁴ De nombreux groupes ethniques de la région ne possèdent traditionnellement pas de terres,⁵⁵ celles-ci leur sont octroyées par des chefs traditionnels autochtones. L'accroissement de la pression sur les ressources naturelles vitales que sont l'eau et la terre limite la capacité d'accueil des communautés locales et remet en cause la tradition d'hospitalité et de partage : les autochtones veulent chasser les allogènes et reprendre les terres que ceux-ci occupent. Or la distinction entre ces deux catégories n'est pas aisée à établir, certains groupes mettant en avant la durée de leur installation pour revendiquer le statut d'autochtones. Dans un tel contexte, des manipulations politiques figent les identités sociales et font d'elles la source de légitimité pour accéder aux ressources.⁵⁶ L'accumulation des armes complique la résolution des conflits, réduit l'efficacité des modes de conciliation traditionnels, donnant à chaque incident une dimension qui va au-delà des règles préétablies.

Enfin, les difficultés économiques rencontrées par les jeunes générations les contraignent à s'affranchir des structures sociales. Manquant de repères et de perspectives, de nombreux jeunes peuvent être facilement recrutés par des groupes armés politiques ou religieux ainsi que des organisations criminelles.

⁴⁹ La distinction nomades/sédentaires n'est pas toujours claire à établir. Certains éleveurs ne sont pas exclusivement nomades car ils s'implantent parfois temporairement dans une zone pour y faire des cultures pendant la saison des pluies. De plus, beaucoup d'agriculteurs sont également des éleveurs qui confient parfois leur bétail à des transhumants. Enfin, les mariages fréquents entre « nomades » et « sédentaires » ont rendu encore plus floue la distinction.

⁵⁰ Pour « réparer » les meurtres commis par leurs employés lors des querelles les opposant aux paysans dont les champs ont été saccagés, ces éleveurs « d'un genre nouveau » fixent la *dïyah* à des montants dérisoires. Ceci augmente le sentiment de double injustice ressenti par les victimes et, par conséquent, les vendettas. Voir « Les sempiternels conflits agriculteurs-éleveurs au Tchad », *La Voix du Tchad*, 11 janvier 2011, accessible sur www.lavoixdutchad.com/index.php?sv=52&aid=2077.

⁵¹ Ces sécheresses sont parmi les plus fortes qu'a connues la bande sahélo-saharienne tchadienne ces 30 dernières années. Elles ont atteint leur paroxysme en 2009 et ont provoqué une crise alimentaire qui a touché l'ensemble du Sahel.

⁵² Selon la définition proposée par les Nations unies, un « réfugié environnemental (comparativement à un réfugié politique) est une personne qui a été forcée de quitter son lieu de résidence de façon temporaire ou permanente, en raison d'une perturbation environnementale prononcée... qui a mis sa vie en danger et/ou sérieusement affecté sa qualité de vie ». Voir Essam El Hinnawi, *Environmental refugees*, UNEP (Nairobi, 1985).

⁵³ Voir notamment à propos de la situation au Guéra (région située plus au centre du Tchad, mais dont la violence présente les mêmes caractéristiques que celle du Nord-ouest) Han Van Dijk, « L'impact à long terme de la violence sur l'organisation foncière et la sécurité alimentaire. La région du Guéra, centre du Tchad », CIRAD, 2010, accessible sur <http://hal.cirad.fr/docs/00/>

47/21/18/PDF/110_vandijk.pdf ; H. Van Dijk et M. De Bruijn, « The multiple experience of civil war in the Guéra region in Chad 1965-1990 », *Sociologus*, vol. 57, no. 1 (2007), pp. 61-98 ; Claude Pairault, *Retour au pays d'Iro, chronique d'un village du Tchad*, (Paris, 1965) ; H. Van Dijk, M. De Bruijn et N. Djindil, « Central Chad revisited. The long-term impact of drought and war in Guéra », African Studies Centre (Leiden, 2004).

⁵⁴ Voir à ce sujet l'explication « sociologique » de la guerre du Darfour faite par Marc Lavergne dans « Le conflit des damnés de la terre », *Le Nouvel Observateur*, no. 2074, 5 août 2004.

⁵⁵ Comme les tribus arabes nomades du Batha et du Hadjer Lamis, les Kreda du Kanem.

⁵⁶ Sur le rôle des bouleversements sociaux dans le basculement des sociétés rurales dans des situations de violence incontrôlée, voir les études qui ont été consacrées au Darfour, notamment, Gérard Prunier, « Darfour, la chronique d'un génocide ambigu », *Le Monde diplomatique*, mars 2007 ; Roland Pourtier, « Ressources naturelles et fragilité de l'Etat : quelques réflexions à propos de l'Afrique centrale », dans J.-M. Chataigner et H. Magro (éd.), *Etats et sociétés fragiles : entre conflits, reconstruction et développement* (Paris, 2007), pp. 91-105 ; et M.-J. Tubiana, « Désertification et famine au Sahel. Les cas du Tchad, du Soudan et de l'Ethiopie », dans M.-J. Tubiana et A. Luxereau (éd.), *Les dynamiques du changement en Afrique subsaharienne. Freins et impulsions* (Paris, 1996).

B. LES RISQUES DE PROPAGATION DU FONDAMENTALISME

Affirmer que l'islamisme radical trouve au Nord-ouest du Tchad le même champ d'expression que dans d'autres pays du Sahel serait actuellement inexact. Prétendre qu'il y est totalement absent serait aussi hasardeux. En effet, la région dont la population est presque entièrement musulmane, subit des influences d'un islam radical en voie de progression.⁵⁷ Cependant, les circonstances nationales ne lui ont pas permis jusqu'à présent de revendiquer ouvertement un rôle politique. De même, si l'existence de liens entre des groupes de cette partie du Tchad et la nébuleuse terroriste al-Qaeda au Maghreb islamiste (AQMI) n'est pas pour le moment formellement établie, quelques éléments permettent de conclure qu'il existe un risque de propagation islamiste.⁵⁸

Tout d'abord, le Nord-ouest du Tchad partage avec la zone d'action d'AQMI, c'est-à-dire le nord du Niger et du Mali,⁵⁹ un environnement désertique hostile, habité par des populations nomades dont la principale activité est le commerce transfrontalier. Par exemple, c'est au Nord du Tchad que les rebelles Touareg nigériens s'approvisionnent en armes.⁶⁰

En 2005, le Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC) a tenté d'en faire une base arrière.⁶¹ Son

⁵⁷ Entretiens téléphoniques de Crisis Group, journaliste tchadien, janvier 2011.

⁵⁸ De l'avis des experts, c'est davantage à l'Est ou au Sud-est du Tchad qu'un tel danger serait plus présent en raison de la présence de prédicateurs venus du Soudan dans les années 1990, qui y ont construit des mosquées et des écoles coraniques autonomes de l'islam officiel tchadien. Entretiens téléphoniques de Crisis Group, Conseil supérieur des affaires musulmanes, janvier 2011.

⁵⁹ Il faut aussi noter que suite aux différents enlèvements d'Européens au Niger et au Mali par des groupes se revendiquant islamistes, la plupart des ambassades européennes à N'Djamena ont vivement recommandé à leurs ressortissants d'éviter les « zones frontalières » de l'ensemble du territoire tchadien. Cette consigne a été renouvelée au début de l'année 2011. Entretiens téléphoniques de Crisis Group, responsable de sécurité d'ambassade, janvier 2011.

⁶⁰ Entretiens de Crisis Group, membre des services de sécurité, N'Djamena, octobre 2010.

⁶¹ Originaire d'Algérie, le GSPC (en arabe, el-Jama'a es-Salafiyya li Da'wa wal Qital) est une organisation placée sur les listes occidentales des principaux groupes terroristes. Il a été fondé en 1998 par Hassan Hattab, un dissident des Groupes islamistes armés (GIA) algériens. Malgré son infiltration par les services secrets algériens, le GSPC a annoncé en 2007 avoir changé de nom pour devenir al-Qaeda au Maghreb islamique (AQMI) avec « l'approbation d'Oussama Ben Laden ». Voir « Un groupe allié d'al-Qaeda affirme avoir changé de nom sur ordre de Ben Laden », Agence France-Presse, 26 janvier 2007.

chef, Abdel Razak El Para, a été fait prisonnier par les rebelles du MDJT retranchés dans les grottes du Tibesti et remis, après négociation, aux autorités libyennes qui l'ont, à leur tour, extradé en Algérie.⁶² Selon une explication de cette infiltration au Nord du Tchad, Abdel Razak El Para aurait tenté d'y acheter des armes avec la rançon reçue pour la libération de touristes.⁶³ Selon d'autres sources, il pourrait, après avoir échappé à une attaque de l'armée régulière tchadienne (informée par les services de renseignements américains dans le cadre de la Pan-Sahel Initiative),⁶⁴ avoir cherché protection, contre argent, auprès du MDJT, ce que la direction de ce mouvement aurait refusé pour des motifs politiques. Les autorités tchadiennes ont capturé une partie des membres du GSPC ayant accompagné El Para dans son périple. Les interrogatoires menés par les services de renseignements de N'Djamena ont fait ressortir le fait que le GSPC cherchait simplement à « acheter des armes au Tchad ».⁶⁵

Ensuite, le Nord-ouest est dans la zone d'influence de trois pays à forte population musulmane. Il s'agit, au nord de la Libye dont la religion (voire l'idéologie) d'Etat est l'islam, à l'ouest du Nigeria où est implantée la secte Boko Haram⁶⁶ ainsi que du Niger où opèrent actuellement des

Lire aussi le Rapport Afrique de Crisis Group N°92, *Islamist Terrorism in the Sahel: Fact or Fiction ?*, 31 mars 2005.

⁶² Voir « El Para, le chef salafiste capturé dont personne ne veut », *Le Monde*, 26 mai 2004.

⁶³ Avant son arrestation au Tchad, El Para avait organisé le rapt d'une dizaine de touristes occidentaux (majoritairement allemands) qui ont été libérés après le versement d'une rançon estimée à plus de 5 millions d'euros. Le gouvernement allemand qui a négocié avec le GSPC a démenti le versement d'une telle rançon. Voir « Enquête sur l'étrange Ben Laden du Sahara », *Le Monde diplomatique*, 2 février 2005.

⁶⁴ La Pan-Sahel Initiative est lancée en 2002 par le Département d'Etat américain et est destinée à assister les Etats sahéliens d'Afrique noire dans la lutte contre le terrorisme. Ce programme vise l'entraînement des forces de sécurité, leur équipement et la fourniture de renseignements. En 2005, il été élargi pour devenir la Trans-Saharan Counterterrorism Initiative et a pour but de coordonner l'action de ces pays dans la lutte contre les groupuscules fondamentalistes revendiquant leur affiliation à AQMI. En transformant cette initiative en une action transsaharienne élargie à l'Algérie, au Maroc, au Nigeria, au Sénégal et à la Tunisie, les Etats-Unis voudraient impliquer l'ensemble des pays sahélo-sahariens dans leur lutte contre le terrorisme et le trafic d'armes. Voir www.globalsecurity.org/military/ops/pan-sahel.htm.

⁶⁵ Entretiens de Crisis Group, officier du service d'identification de la police judiciaire, N'Djamena, octobre 2010.

⁶⁶ Cette secte, implantée au Nord du Nigeria, prône un islam proche de celui des talibans afghans et rejette des pratiques considérées comme impies telles que la scolarisation des filles, l'habillement « occidental », le christianisme et ses symboles. Elle est à l'origine d'éruptions épisodiques de violence dans cette région. Le 26 juillet 2009, elle a déclenché des affronte-

groupuscules de la mouvance AQMI et dont l'islam confrérique traditionnel est très proche de celui pratiqué au Tchad.⁶⁷ Le Niger et le Nigeria sont actuellement les deux pays où convergent les inquiétudes des autorités tchadiennes à propos d'une éventuelle propagation du fondamentalisme. Selon les services de renseignements tchadiens, le Nigeria « exporte » au Tchad beaucoup de membres de la secte Boko Haram, fuyant la répression de l'armée.⁶⁸

S'agissant du Niger, ces inquiétudes sont accentuées par la difficulté de contrôler la longue frontière commune, mais surtout par le fait que les groupuscules d'AQMI puissent établir des contacts avec les tribus touareg et toubou qui connaissent parfaitement l'immense *no man's land* désertique entre les deux pays. Un tel « partenariat » entre les islamistes et des tribus est pris très au sérieux par les autorités des deux pays car il conférerait une implantation sociale locale aux groupuscules d'AQMI. A la suite de l'enlèvement de ressortissants français au Niger,⁶⁹ les autorités françaises ont annoncé vouloir évaluer avec le Tchad les mesures à prendre pour assurer la sécurité dans la région.⁷⁰

ments avec les forces de l'ordre nigérianes à Maiduguri, faisant plus de 800 morts dans ses rangs. Lire le Rapport Afrique de Crisis Group N°168, *Northern Nigeria: Background to Conflict*, 20 décembre 2010.

⁶⁷ Sur les pratiques de l'islam au Niger et sa comparaison avec les pays voisins, notamment le Tchad, voir « Etude sur les pratiques de l'islam au Niger », République du Niger, ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, avril 2006, accessible sur http://liportal.inwent.org/fileadmin/user_upload/oeffentlich/Niger/40_gesellschaft/islamrapportprovisoire24avril2006-concorde.pdf.

⁶⁸ En novembre 2010, les autorités nigérianes avaient expulsé plus de 400 personnes d'origine tchadienne vivant dans la région de Maiduguri, officiellement parce qu'elles étaient en situation irrégulière. Il n'est cependant pas à exclure que parmi ces personnes se trouvent des individus soupçonnés d'être membres de la secte Boko Haram. Entretiens téléphoniques de Crisis Group, officier de la Direction de surveillance du territoire, janvier 2011. Voir également le Rapport de Crisis Group, *Northern Nigeria*, op. cit.

⁶⁹ Deux ressortissants français ont été enlevés dans un restaurant de Niamey le 7 janvier 2011, par des « Maghrébins ou Touareg parlant parfaitement l'arabe ». L'intervention, près de la frontière malienne, des forces spéciales françaises pour les libérer s'est soldée par de nombreux morts parmi les ravisseurs, mais aussi par « l'exécution » des otages. Les ravisseurs avaient l'intention de les transférer au Nord du Mali. Voir « Les Français tués au Niger auraient été exécutés », *Le Monde*, 8 janvier 2011 et le dossier spécial du *Monde*, « Qui se cache derrière les islamistes d'AQMI ? » mis à jour le 13 janvier 2011.

⁷⁰ Cette annonce a été faite à l'occasion de la visite au Tchad du ministre français de la Défense Alain Juppé, le 11 janvier 2011. Des discussions sont actuellement en cours entre Paris et N'Djamena sur la question du maintien ou non de la base militaire française au Tchad. Apparemment, la menace terroriste

Quant à la Libye, elle redoute aussi une propagation de l'islamisme sur son propre sol. En témoigne l'empressement avec lequel les autorités libyennes ont voulu « récupérer » Abdel Razak El Para lorsqu'il a été capturé par le MDJT.⁷¹ Sans qu'ils soient très actifs, des groupes islamistes libyens existent actuellement qui sont la survivance du GIGL (Groupe islamiste combattant en Libye).⁷² La plupart de ces groupes sont sous une étroite surveillance ou ont été infiltrés par les services de renseignements libyens, désireux de connaître leurs liens avec la nébuleuse AQMI ou d'autres groupes maghrébins.⁷³ Cependant, la Libye est aussi très attentive à d'éventuels contacts entre des tribus touareg ou toubou proches de sa frontière sud, avec des activistes islamistes maghrébins. Sans y avoir officiellement adhéré, elle collabore à l'initiative transsaharienne de lutte contre le terrorisme dans le cadre des échanges d'informations sur les réseaux et les déplacements des activistes d'AQMI.⁷⁴

Au milieu de l'année 2009, des communiqués émanant d'un mystérieux Front islamique tchadien (FIT) ont commencé à être diffusés sur les sites internet proches de l'opposition armée tchadienne.⁷⁵ Ce mouvement demeure

islamiste dans le Sahel est l'une des principales motivations françaises à demander le maintien de cette base. Le président Déby a implicitement confirmé cet aspect dans l'interview qu'il a accordée à la chaîne de télévision TV5, le 23 janvier 2011.

⁷¹ L'objectif des autorités libyennes était probablement de l'interroger sur d'éventuels contacts du GSPC avec des groupes islamistes libyens.

⁷² Le GIGL (en arabe Al-Jama'a al-Islamiyyah al-Muqatilah bi-Libia) est un groupe aujourd'hui démantelé qui a fait allégeance à Oussama Ben Laden et dont l'objectif était de renverser Kadhafi. Il était dirigé depuis l'étranger (probablement le Pakistan) par Abou Laïth dont la mort a été annoncée par la CIA en 2008.

⁷³ En mars 2010, les autorités libyennes ont annoncé avoir libéré plus de 200 islamistes détenus dans les prisons du pays. Si la plupart de ces islamistes ont été présentés comme des « repentis », l'objectif des autorités libyennes en les libérant était probablement aussi de vérifier s'ils n'avaient pas maintenu des contacts avec d'autres réseaux inconnus dans le pays. Voir « Libye : des dizaines d'islamistes ont été libérés dont les chefs d'un groupe armé », Agence France-Presse, 23 mars 2010.

⁷⁴ A noter cependant que des pays de la région reprochent à la Libye d'être réticente à fournir des informations sur d'éventuels groupes armés existant sur son sol et leurs liens avec d'autres activistes maghrébins ou sahariens. Voir Saïd Haddad, « Les implications internes de la normalisation libyenne », *L'Année du Maghreb*, II, 2005-2006, pp. 233-248, accessible sur <http://anneemaghreb.revues.org/117>.

⁷⁵ Sans exposer en détail ses revendications et programmes politiques, le FIT insiste sur le caractère majoritairement musulman de la population tchadienne et sur la nécessité de lancer un *jihād* pour renverser Idriss Déby. A noter à titre anecdotique que, parmi ses prises de position récentes, ce front a appelé « tous les Africains à manifester contre la réélection de Laurent

jusqu'à présent une énigme, ses initiateurs, ses objectifs, voire son existence réelle faisant l'objet d'interprétations diverses. Selon une première interprétation, le FIT serait une frange radicale de l'opposition armée, désireuse d'utiliser la religion comme moyen de lutte afin de déstabiliser la posture unitaire revendiquée par Idriss Déby. Cependant, une seconde interprétation considère le FIT comme une manœuvre de désinformation du régime tchadien et ses soutiens extérieurs afin de discréditer l'opposition armée. A l'appui de cette thèse, il faut relever qu'au plus fort de la crise entre le Tchad et le Soudan en 2008, le président Déby s'est posé en protecteur du Tchad contre une invasion arabe.⁷⁶

Les tous premiers communiqués attribués à ce mystérieux mouvement affirment que son « guide suprême » est Ahmat Tijani Ismaïl Bichara.⁷⁷ Celui-ci est un prédicateur islamiste actuellement en prison au Tchad pour avoir déclenché un grave affrontement interreligieux. En 2007, à la tête de plusieurs centaines de fidèles, il a lancé un *ihad* contre les « incroyants » depuis la région de Bousso dans le sud du pays « jusqu'au Danemark » où il espérait punir le caricaturiste qui avait dessiné le prophète Mohamed.⁷⁸ Ses fidèles ont affronté les forces de l'ordre venues l'arrêter, faisant une centaine de morts. Ahmat Tijani Ismaïl Bichara sera finalement transféré à N'Djamena et remis aux autorités judiciaires.⁷⁹ Il est toujours en attente de jugement.

En fait, bien que la réalité du FIT soit sujette à caution, des accès de fièvre islamiste dans le pays font écho aux événements internationaux. En 2005, à la suite de l'affaire dite des « caricatures de Mohamed », une manifestation de musulmans mécontents a dégénéré en attaque d'une église catholique.⁸⁰ De même, à N'Djamena en 2001, juste avant l'attaque de l'Afghanistan par les forces alliées, des prêcheurs de certaines mosquées avaient appelé leurs fidèles

à se préparer à soutenir leurs « frères » afghans. Ces tentatives islamistes sont étouffées par le pouvoir qui redoute plus que jamais une comparaison avec le Soudan.⁸¹ Cette fermeté n'exclut pas cependant l'existence de cellules dormantes ou d'éléments isolés formés dans des camps jihadistes.⁸² Il faut aussi noter que les mosquées et autres réunions de prêcheurs sont étroitement surveillées par les services de police.⁸³

En novembre 2010, au cours d'un déplacement à Mousoro dans le Nord-ouest, le président Déby⁸⁴ a renouvelé l'interdiction du *Khouroudj*, une pratique consistant pour les musulmans à prendre un temps sabbatique consacré uniquement à des prêches et des prières. Les autorités tchadiennes craignent que, pendant ces périodes de *Khouroudj*, des prédicateurs radicaux n'en profitent pour diffuser l'intégrisme religieux. On peut également penser qu'une telle mesure fait partie de la politique du gouvernement vis-à-vis des chefferies traditionnelles, qui ne veut pas voir leur influence concurrencée par l'émergence d'autres structures d'encadrement social, comme les confréries religieuses et les prédicateurs.

C. LE TRAFIC INTERNATIONAL DE DROGUES

Selon la brigade tchadienne chargée de la lutte contre la circulation des drogues, les principaux canaux du trafic en direction du Tchad viennent du Nigeria.⁸⁵ Cependant,

Gbagbo ». Voir ses différents communiqués accessibles sur <http://frontislamiquetchadien.blogspot.com/>.

⁷⁶ Cet argumentaire a été repris au moment des discussions sur la nécessité de déployer une force européenne pour protéger les réfugiés et accessoirement l'Afrique centrale contre une telle menace.

⁷⁷ Voir communiqué du Front islamique tchadien, 31 août 2009, accessible sur <http://frontislamiquetchadien.blogspot.com/>.

⁷⁸ Sur l'affaire dite des « caricatures de Mohamed », voir Jeanne Favret Saada, *Comment produire une crise mondiale avec douze petits dessins* (Paris, 2007).

⁷⁹ Pour des détails complémentaires, voir le Rapport de Crisis Group, *Tchad : un nouveau cadre de résolution du conflit*, op. cit.

⁸⁰ Cette attaque visait la paroisse Saint Paul de Kabalaye. Il s'agissait en fait du caillassage de cette église qui se trouvait sur le chemin du mouvement de foule. La police est intervenue pour empêcher que les protestataires ne pénètrent dans l'enceinte de la paroisse et ne la brûlent, comme le réclamaient quelques meneurs. Entretiens de Crisis Group, témoin, N'Djamena, octobre 2010.

⁸¹ Il faut rappeler qu'à cause du clivage Nord-Sud, les autorités tchadiennes redoutent qu'en cas de tentation islamiste, le Sud chrétien et animiste pourrait, à l'exemple du Sud-Soudan, proposer la partition comme alternative. L'opposition renouvelée des autorités tchadiennes à l'indépendance du Sud-Soudan procède d'une telle crainte.

⁸² A noter que parmi les personnes arrêtées par les autorités américaines après les attentats du 11 septembre 2001 et détenues à Guantanamo, il y avait un ressortissant tchadien. Après sa libération, celui-ci a été renvoyé au Tchad où il se trouverait toujours. Entretiens téléphoniques de Crisis Group, officier de la Direction de surveillance du territoire, janvier 2011.

⁸³ Voir *N'Djamena Hebdo*, no. 497, 22 décembre 2002.

⁸⁴ A son arrivée au pouvoir en 1990, le Mouvement patriotique du salut (MPS) d'Idriss Déby comptait dans ses rangs des « Tourabistes » que les services de renseignement soudanais avaient mis à sa disposition au cours de sa rébellion contre His-sène Habré. Mais au fil des ans, Idriss Déby a pris ses distances avec ceux-ci pour des raisons de réalpolitik. Sans clairement leur interdire d'exercer leurs activités, il les a mis en garde sur la nécessité de respecter l'ordre public. Ainsi certaines organisations comme les *da'wa* (terme générique qui signifie littéralement « appel » ou « invitation » et qui désigne des confréries prosélytes ou des groupes dont le but est de multiplier le nombre de croyants musulmans) ont financé la construction de nombreuses mosquées dans le pays.

⁸⁵ Entretiens de Crisis Group, officier de police de la brigade antidrogues, N'Djamena, octobre 2010.

le Nord-ouest est utilisé par les trafiquants pour acheminer de la drogue en direction du Maghreb, de l'Europe et du Moyen-Orient. Selon le gouverneur du Tibesti, il s'agit de trafiquants venant du nord du Mali qui acheminent de la drogue vers l'Égypte et la Libye.⁸⁶

A partir de 2007, les autorités tchadiennes ont constaté une augmentation de la drogue en circulation dans l'ensemble du pays.⁸⁷ A la même époque, le président Déby a dénoncé au cours d'une visite à Faya Largeau, « la vente des drogues, des armes et des munitions dans le Nord du pays ». ⁸⁸ En janvier 2010, l'ancien président Goukouni Weddeye s'est inquiété du recrutement par les trafiquants de jeunes Toubou comme passeurs transfrontaliers, en direction de la Libye, mais également vers le Niger et l'Égypte.⁸⁹

Depuis la découverte en novembre 2009, au nord du Mali, de l'épave d'un Boeing 727 utilisé par des trafiquants pour acheminer de la drogue à l'insu des autorités locales, beaucoup d'hypothèses ont été émises sur la position stratégique du Nord du Tchad comme un espace de transit entre l'Afrique de l'Ouest, la Libye et l'Égypte.⁹⁰ De nombreuses sources ont ainsi affirmé que la cargaison de drogue transportée par l'avion découvert au Mali aurait pris la direction de la Libye après avoir transité par l'extrême Nord du Tchad.⁹¹ Un notable de la région du Tibesti a reconnu plausible une telle information, affirmant que « nous partageons le désert avec des gens que nous ne connaissons pas. Ils vont et viennent entre le Mali, le Niger, la Libye et l'Égypte, nous ne savons pas tout ce qu'ils font ». ⁹²

En avril 2010, la découverte de quelques kilogrammes de cocaïne dans un avion militaire français assurant la liaison

entre N'Djamena et Faya Largeau a amené les autorités tchadiennes à envisager l'existence d'un réseau de trafiquants de drogues entre la capitale et le Nord du Tchad. L'avion français était chargé de convoier, dans le cadre des accords entre les deux pays, des vivres et du matériel destinés aux militaires tchadiens des garnisons du Nord. Cet incident a alerté les autorités des deux pays sur la possibilité que des membres de l'armée tchadienne basés dans cette région stratégique puissent être en contact avec des trafiquants de drogue.⁹³ En octobre 2010, les autorités tchadiennes ont intercepté deux Maghrébins se rendant en « mission » au Soudan. Selon les informations recueillies auprès de la police tchadienne, cette mission consisterait à établir la jonction avec des contacts au Soudan pour des trafics d'armes et de drogues.⁹⁴

Courant décembre 2010, une colonne de trafiquants venant du Nord Mali a été repérée par les forces tchadiennes. Alertée par les autorités nigériennes, la gendarmerie tchadienne a attaqué le convoi des trafiquants présentés comme faisant partie d'un réseau connu sous l'appellation de « Polisario ». ⁹⁵ Après une course-poursuite, ils ont été arrêtés et ramenés à N'Djamena. Selon les interrogatoires de la police,⁹⁶ ces Touareg lourdement armés ont déclaré être des trafiquants de drogue. Ils acheminaient de la cocaïne en direction de l'Égypte et ramenaient des armes et des produits manufacturés revendus au Sahara.

Il faut remarquer que ce trafic ne se limite pas uniquement au Nord-ouest. A titre d'exemple, plus au sud, la zone du Lac Tchad est actuellement investie par le flux de drogues provenant du Nigeria et destiné à alimenter la consommation locale. Les localités de Ngouri dans le

⁸⁶ Déclaration du gouverneur du Tibesti, le général Wardougou Boulou, faite à des journalistes tchadiens après la capture en décembre 2010 de présumés trafiquants de drogues membres du réseau « Polisario ». Voir note de bas de page 95.

⁸⁷ Entretiens de Crisis Group, officier de police de la brigade antidrogues et officier de sécurité de la Commission du bassin du Lac Tchad (CBLT), N'Djamena, octobre 2010.

⁸⁸ Voir « Tchad/Deby dénonce la vente des drogues et des armes dans le Nord du pays », PANA, 24 juillet 2009.

⁸⁹ Entretiens de Crisis Group, ancien président Goukouni Weddeye, N'Djamena, janvier 2010.

⁹⁰ Voir à ce propos la note d'analyse de Mohammed Saleck Ould Brahim, « Sahel/Une géopolitique de l'invisible », accessible sur <http://blog.multipol.org/post/2010/12/20/ANALYSE-Sahel-%3A-une-g%C3%A9opolitique-de-l%E2%80%99invisible-!>

⁹¹ Voir « La véritable histoire de l'avion de la cocaïne », Radio France Internationale, 24 novembre 2009, accessible sur www.rfi.fr/contenu/20091124-lvion-desert. Cet article indique que des experts libyens ont été envoyés sur le lieu de découverte de l'avion pour vérifier cette hypothèse.

⁹² Entretiens de Crisis Group, député de la région de Zouar, N'Djamena, octobre 2010.

⁹³ Les autorités françaises ont écarté très vite l'hypothèse d'une complicité au sein de leur armée basée au Tchad en déclarant que les soldats français n'avaient pas accès aux paquets de l'ANT, qu'ils devaient simplement transporter et livrer aux garnisons du Nord du pays. Voir déclaration du porte-parole de l'état-major général des armées françaises, 7 avril 2010.

⁹⁴ Les conditions d'arrestations de ces personnes sont peu claires, les autorités tchadiennes n'ayant pas confirmé l'information selon laquelle elles ont d'abord été arrêtées par l'ancienne rébellion du MDJT avant d'être remises aux services de sécurité de N'Djamena. Il faut cependant indiquer qu'au moment de leur interception par le MDJT, les personnes arrêtées n'avaient pas de drogue en leur possession. Entretiens téléphoniques de Crisis Group, membres du MDJT, décembre 2010.

⁹⁵ Voir « Démantèlement du réseau de trafic de drogue nommé Polisario », *Jeune Afrique*, 20 décembre 2010 ; « Sahara : démantèlement d'un important réseau de trafic de drogue », Agence France-Presse, 20 décembre 2010. La dénomination « Polisario » attribuée à ce groupe ne semble pas indiquer des liens directs avec le bureau politique de l'organisation indépendantiste du Sahara occidental, mais provient du fait que des combattants sahraouis feraient partie de ce réseau.

⁹⁶ *Le Progrès*, no. 2994, 3 décembre 2010.

département du Lac et de Nguéli à la frontière tchadocamerounaise servent de plaques tournantes à ce trafic organisé avec la complicité d'officiers de police, des douanes et de la gendarmerie.⁹⁷ La drogue est dissimulée dans les marchandises en provenance du Nigeria ou transportée dans des véhicules d'occasion importés depuis les ports de l'Afrique de l'Ouest et dédouanés dans la région de Bol. L'importation de ces véhicules est le domaine réservé de puissants concessionnaires privés, disposant de relais au sein de l'administration et bénéficiant de passe-droits auprès des services des douanes.⁹⁸

IV. EVITER L'INACTION ET L'EFFET DE CONTAGION

La quasi-inaction des autorités tchadiennes associée à l'attraction que le Nord-ouest suscite auprès des entreprises criminelles et des organisations terroristes, constituent d'importants facteurs de risque. Sans augurer de ce qui pourrait survenir dans l'avenir, il est urgent qu'à court terme, une véritable réflexion soit amorcée et des mesures prises pour améliorer la gouvernance de la région et prévenir les tentatives extérieures d'infiltration ainsi que les tensions intercommunautaires.

A. PRIVILEGIER UNE MEILLEURE COUVERTURE ADMINISTRATIVE

Les inondations du mois de juillet 2010, qui ont entraîné la destruction d'une grande partie de la ville de Faya Largeau ainsi que la crise alimentaire qui affecte une grande partie du Nord-ouest depuis deux ans, ont mis en lumière le délabrement de la région et l'absence d'initiatives de la part du gouvernement tchadien pour amorcer un véritable développement. Les mesures annoncées par le président Déby, telles que la reconstruction de Faya Largeau sur un nouveau site et une nouvelle politique nationale d'auto-suffisance alimentaire, n'ont pas jusqu'à présent été suivies d'un début d'action sur le terrain. La situation des populations locales continue d'être difficile et l'aide d'urgence internationale que le gouvernement tchadien a sollicitée ne saurait apporter une vraie solution à des problèmes qui sont avant tout structurels.

Il apparaît donc nécessaire que les actions à mener dépassent le simple cadre de l'urgence humanitaire pour prendre la forme d'une véritable stratégie à long terme, basée sur les demandes des communautés locales et visant les causes structurelles de la déconnexion du Nord-ouest et son sous-développement. Ces actions doivent viser deux objectifs : l'amélioration de la couverture administrative ainsi que la réalisation d'équipements de développement socio-économiques et d'infrastructures routières.

S'agissant du premier objectif, une véritable réflexion sociologique, voire anthropologique doit être menée pour identifier les causes autres que politiques des difficultés qu'éprouve l'administration d'Etat à prendre corps dans la région. Cette réflexion doit être accompagnée d'une réforme administrative régionale dans le cadre de la politique actuelle de décentralisation, de déconcentration et d'autonomisation des collectivités locales, préconisée par la Conférence nationale souveraine⁹⁹ et formalisée dans le « Document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté ». Des primes spéciales doivent être prévues pour favoriser le déploiement des fonctionnaires dans cette zone. La taille des délégations administratives doit également être réduite afin de permettre une meilleure couverture géographique des fonctionnaires qui sont actuellement en charge de vastes territoires difficiles à sillonner. En outre, le rôle des chefferies traditionnelles au sein des collectivités territoriales décentralisées doit être précisé afin d'éviter que celles-ci n'entravent l'action des délégations administratives.

Sur le plan des équipements sociaux, un effort de rattrapage doit être mené par le gouvernement afin que le Nord-ouest atteigne la moyenne nationale en termes de couverture médicale et scolaire. Il serait politiquement plus judicieux pour le gouvernement de faire ressentir sa présence en satisfaisant les besoins de la population que de vouloir la contrôler à distance par le biais des forces de sécurité et des chefferies locales. De même, la construction d'infrastructures routières désenclavant la région doit être poursuivie.¹⁰⁰ Les questions de sécurité et de développe-

⁹⁹ Tenue en 1993 et ayant débouché sur un « Cahier des charges » formalisant les principales recommandations à court, moyen et long termes, censées impulser un nouveau mode de gouvernance au Tchad.

¹⁰⁰ Le gouvernement tchadien a entamé la construction de la route N'Djamena/Massaguet/Massakory longue d'une centaine de kilomètres, et destinée à terme à relier la capitale aux principales localités de l'Ouest (Moussoro, Bol, Ati) puis à poursuivre la jonction avec Salal, Koro-Toro et Faya Largeau. Le tronçon Massaguet/Massakory a été inauguré en janvier 2011, sa construction a été confiée à l'entreprise égyptienne Arab Contractors. Dans son discours à la nation à l'occasion de la célébration du cinquantenaire de l'indépendance du Tchad, Idriss Déby Itno a également annoncé un projet de voie ferrée, réalisable « d'ici 2015 » reliant N'Djamena à Maiduguri au Nigeria. Sur l'ensemble

⁹⁷ Voir « N'Djamena serait devenue la plaque tournante du trafic de drogue », *La Voix du Tchad*, 15 novembre 2010 ; et entretiens de Crisis Group, officier de police de la brigade de lutte contre le trafic de drogues et officier de sécurité de la Commission du bassin du Lac Tchad (CBLT), N'Djamena, octobre 2010.

⁹⁸ Entretiens de Crisis Group, officier de police de la brigade de lutte contre le trafic de drogues, N'Djamena, octobre 2010.

ment doivent être appréhendées comme des problèmes liés, un meilleur bien-être social étant susceptible de concourir à apaiser la région.

B. PROMOUVOIR UN MECANISME DE GESTION RATIONNELLE DES CONFLITS

Les mécanismes traditionnels et nationaux de gestion des conflits sont de plus en plus inefficaces à ramener la paix communautaire dans la région. Une certaine impunité a été institutionnalisée dans la région, les auteurs des violences utilisant la solidarité communautaire ou des soutiens politiques pour diluer leur responsabilité individuelle.

Simultanément, la faiblesse des institutions judiciaires de l'Etat ainsi que l'implication des chefs de canton, responsables administratifs et militaires dans les conflits agriculteurs/éleveurs rendent inopérants les modes de règlement des conflits basés sur l'application des normes légales et coutumières. Si les médiations des chefs traditionnels parviennent encore par endroits à apaiser les tensions, elles n'ont aucun impact sur la réconciliation intercommunautaire régionale. Dans ce contexte, promouvoir un mécanisme de gestion des conflits consiste à réactualiser le tracé des couloirs de transhumance¹⁰¹ en fonction de l'évolution des activités agro-pastorales ; à revisiter le corpus législatif sur le droit sur la terre, la transhumance

de ces projets, voir le site internet du ministère des Infrastructures, www.infrastructures-tchad.org/, et celui de la Présidence, www.presidentetchad.org/.

¹⁰¹ Les couloirs de transhumance sont, dans les zones rurales, des aires de parcage du bétail, des espaces d'accès aux pâturages et des points d'eau et des couloirs de passage bien identifiables laissés à la disposition des éleveurs nomades. Les modalités et conditions de leur tracé sont définies dans la loi n°4 du 31 octobre 1959 portant « réglementation du nomadisme et du pastoralisme au Tchad ». Cette loi qui n'a jamais fait l'objet d'un décret d'application, fixe l'itinéraire, la périodicité du nomadisme et l'obligation pour les pasteurs nomades de se doter d'un laissez-passer. En 2002, une proposition d'avant-projet de loi sur « La réglementation du nomadisme, la transhumance et la garde du bétail au Tchad » a été soumise à l'Assemblée nationale dans le but de réactualiser la loi n°4. De nombreuses critiques ont relevé le caractère peu « novateur » de cette proposition qui a finalement été repoussée. Depuis lors, des débats sont toujours en cours pour une réforme du secteur pastoral. Voir Nicoletta Avela et Frédéric Reounoudji, « La législation foncière pastorale au Niger et au Tchad. Une analyse comparative », CIRAD, 2009, accessible sur http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/47/12/81/PDF/007_avella.pdf ; et Madjioudou Laoundam Laoumaï, « Résolution des conflits agriculteurs/éleveurs », dans « La gestion et le règlement des conflits au Tchad : de la famille aux institutions nationales », CEFOD, Actes du colloque de N'Djamena, 3-6 juillet 2006, pp. 63-77.

et la gestion du domaine national,¹⁰² et à mener une politique vigoureuse de désarmement de la population civile.

Afin de renforcer la légalité des décisions coutumières, les autorités traditionnelles doivent être assistées de magistrats dont le rôle est de faire appliquer les décisions rendues et de poursuivre l'action pénale de l'Etat. De même, une réglementation relative à l'exercice des activités agricoles ou pastorales par les agents de l'Etat doit être adoptée afin d'éviter les conflits d'intérêts et de renforcer la neutralité des administrateurs chargés de gérer les conflits fonciers et les différends entre éleveurs et agriculteurs.

C. LUTTER CONTRE LES INFILTRATIONS EXTERIEURES

Les différentes tentatives extérieures d'infiltration de la part d'entreprises criminelles et de groupes armés que subissent les Etats de la bande sahélo-saharienne mettent en évidence la faiblesse des structures nationales de surveillance des frontières et le manque de coopération régionale. La facilité avec laquelle les groupes armés traversent les frontières à la recherche de sanctuaires ou d'armes ainsi que la récente affaire du réseau « Polisario » de trafic de drogues démontrent les difficultés des pays de la région à contrôler leurs périphéries sahariennes et donc la nécessité d'une meilleure coopération.

Sur le plan régional, à l'initiative des Etats-Unis, de l'Algérie et de la France, des actions multilatérales visent actuellement à appuyer les pays de la région, mais la coordination demeure un exercice problématique. En raison du rôle important joué par « ses » groupes salafistes dans la propagation du fondamentalisme dans le Sahara mais aussi de soupçons de laxisme à l'endroit de pays comme le Mali et le Niger, l'Algérie voudrait être au centre de toutes les actions régionales antiterroristes. Quant à la France, elle préconise la création et l'entraînement d'unités spéciales dans les pays où elle a des intérêts économiques et où ses ressortissants sont particulièrement visés par des raptés. Les rivalités, les arrière-pensées d'hégémonie et les méfiances qui caractérisent parfois ces différentes initiatives pourraient nuire à leur efficacité et limiter leur impact.¹⁰³

Il est donc important qu'en plus de ces actions internationales, les services de police des pays de la région privilè-

¹⁰² La question foncière, le droit sur la terre et les modalités de sa gestion sont définis de façon générique par les lois n°23, 24 et 25 du 22 juillet 1967 portant sur « régimes fonciers du Tchad et leurs modalités de gestion ».

¹⁰³ Voir Wolfram Lacher, « Organized crimes and terrorism in the Sahel », German Institute for International and Security Affairs, janvier 2011, accessible sur www.swp-berlin.org/fileadmin/contents/products/comments/2011C01_lac_ks.pdf.

gient la coopération bilatérale et l'échange d'informations sur les groupes criminels et à vocation terroriste actifs sur leur sol. Le gouvernement tchadien doit, de son côté, mettre l'accent sur des actions communes et l'échange d'informations avec des pays comme le Nigeria, le Niger et la Libye, avec lesquels il partage des risques communs de contagion fondamentaliste. Sur le plan national, il doit rapidement déployer au Nord-ouest une unité de police régionale dotée de compétences judiciaires et de moyens d'actions modernes (matériel de communication, véhicules et hélicoptères) pour surveiller et sécuriser la frontière du Nord ouest. Il doit proposer aux partenaires extérieurs du Tchad comme la France et les Etats-Unis de s'impliquer dans la formation et le suivi opérationnel de cette unité qui sera placée sous l'autorité du ministère de l'Intérieur.

V. CONCLUSION

Le Nord-ouest du Tchad apparaît aujourd'hui comme une région en proie à des menaces à l'ampleur et aux contours imprécis, mais aux manifestations bien réelles. La crise alimentaire qui perdure dans certaines de ses zones rurales révèle la pauvreté désespérée de ses habitants. La sous-administration et l'abandon qui caractérisent l'action de l'Etat tchadien font d'elle la cible de tentatives d'infiltrations de la part d'une criminalité transfrontalière en permanente transformation et désireuse de profiter de la porosité du désert saharien pour étendre son champ d'activité. L'islamisme combattant qui sévit au Nord du Nigeria et dans certains Etats du Sahel pourrait également y trouver un terreau favorable pour s'implanter.

Afin d'éviter qu'après l'Est du pays, la région du Nord-ouest ne devienne à son tour un espace conflictuel « chaud », les autorités tchadiennes doivent changer de mode de gouvernance dans cette région et désamorcer les différentes sources de tensions ou les risques de déstabilisation avant que ceux-ci n'atteignent un seuil critique.

Nairobi/Bruxelles, 17 février 2011

ANNEXE A
 CARTE DU TCHAD



Map No. 3788 Rev. 8 United Nations
 March 2009 (Colour)

Northwestern departments discussed in report

Department of Field Support
 Cartographic Section

Source : Section de cartographie des Nations unies. Les départements du Nord-ouest ont été mis en évidence par Crisis Group.

ANNEXE B

CARTE DU SAHEL

